

RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 08
Voix favorables : 08
Voix défavorables : 0
Abstentions : 0
Refus de prendre part au vote :

LE CONSEIL DE LA RECHERCHE
Séance du 11/09/2023

DELIBERATION
n°CR 2023-06

portant avis relatif à des demandes de modification de rattachement, d'enseignants-chercheurs, à une unité de recherche

Vu le code de l'éducation,

Vu le Décret n° 2022-1535 du 8 décembre 2022 relatif à l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse – TSE,

Vu la demande de rattachement de l'intéressé en date du 30 mai 2023,

Vu l'avis du Directeur de l'UMR TSE-R en date du 6 juin 2023,

Le conseil de la recherche, après en avoir délibéré, rend l'avis suivant :

Article 1^{er} :

La demande de rattachement de Mme Fany Decleck à l'UMR TSE-R est accueillie favorablement.

Article 2 :

La présente délibération sera transmise à la rectrice de région académique Occitanie. Elle fera l'objet d'une publication sur le site internet de TSE.

Le président du conseil de la recherche,



JOHANNES HÖRNER